

02-ESPACE
HABITER
CAMPAGNE

01-TEMPS
SEXUALITÉ
GENRE
FEMME

03-SOCIÉTÉ
HUMAIN

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



02-ESPACE
HABITER
CAMPAGNE

01-TEMPS
SEXUALITÉ
GENRE
FEMME

03-SOCIÉTÉ
HUMAIN

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



02-ESPACE
HABITER
CAMPAGNE

01-TEMPS
SEXUALITÉ
GENRE
FEMME

03-SOCIÉTÉ
HUMAIN

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



02-ESPACE
HABITER
CAMPAGNE

01-TEMPS
SEXUALITÉ
GENRE
FEMME

03-SOCIÉTÉ
HUMAIN

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

5 octobre – Journée internationale de la femme rurale

La Journée internationale de la femme rurale attire l'attention à la fois sur la contribution des femmes dans les zones rurales et sur les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Cette journée internationale, instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 18 décembre 2007, reconnaît « le rôle et la contribution essentiels des femmes rurales, y compris des femmes autochtones, dans le renforcement du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale. » En 2007, lors de la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont exprimé dans le Consensus de Quito leur décision de promouvoir l'adoption d'une Journée internationale de la femme rurale comme une reconnaissance explicite de la contribution économique [des femmes rurales] et du développement de leurs communautés, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré qu'elles effectuent. » (un.org)

5 octobre – Journée internationale de la femme rurale

La Journée internationale de la femme rurale attire l'attention à la fois sur la contribution des femmes dans les zones rurales et sur les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Cette journée internationale, instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 18 décembre 2007, reconnaît « le rôle et la contribution essentiels des femmes rurales, y compris des femmes autochtones, dans le renforcement du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale. » En 2007, lors de la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont exprimé dans le Consensus de Quito leur décision de promouvoir l'adoption d'une Journée internationale de la femme rurale comme une reconnaissance explicite de la contribution économique [des femmes rurales] et du développement de leurs communautés, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré qu'elles effectuent. » (un.org)

5 octobre – Journée internationale de la femme rurale

La Journée internationale de la femme rurale attire l'attention à la fois sur la contribution des femmes dans les zones rurales et sur les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Cette journée internationale, instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 18 décembre 2007, reconnaît « le rôle et la contribution essentiels des femmes rurales, y compris des femmes autochtones, dans le renforcement du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale. » En 2007, lors de la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont exprimé dans le Consensus de Quito leur décision de promouvoir l'adoption d'une Journée internationale de la femme rurale comme une reconnaissance explicite de la contribution économique [des femmes rurales] et du développement de leurs communautés, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré qu'elles effectuent. » (un.org)

5 octobre – Journée internationale de la femme rurale

La Journée internationale de la femme rurale attire l'attention à la fois sur la contribution des femmes dans les zones rurales et sur les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Cette journée internationale, instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 18 décembre 2007, reconnaît « le rôle et la contribution essentiels des femmes rurales, y compris des femmes autochtones, dans le renforcement du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale. » En 2007, lors de la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont exprimé dans le Consensus de Quito leur décision de promouvoir l'adoption d'une Journée internationale de la femme rurale comme une reconnaissance explicite de la contribution économique [des femmes rurales] et du développement de leurs communautés, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré qu'elles effectuent. » (un.org)